

« Pour moi, la PMA, c'est déjà trop tard » : ces projets empêchés par les lenteurs du pouvoir

PAR ROZENN LE CARBOULEC
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 6 JUIN 2021

La PMA leur est promise depuis presque dix ans, mais de nombreuses femmes lesbiennes, bis et célibataires ont dû reporter ou modifier leur projet de fonder une famille. Plusieurs ont accepté de témoigner pour Mediapart, alors que le projet de loi censé leur ouvrir la PMA revient lundi à l'Assemblée nationale.



Rassemblement pour demander la PMA pour tous et toutes près de l'Assemblée Nationale, le 21 février 2021 à Paris. © Fiora Garenzi / Hans Lucas via AFP

« J'aimerais que le projet de loi soit adopté cet été, mais pour moi, c'est déjà trop tard. » Il y a cinq ans encore, Marie*, lesbienne et célibataire, avait l'espoir de pouvoir être suivie en France, mais c'était sans compter les reports successifs du projet de loi bioéthique censé ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, qui sera débattu en troisième lecture lundi à l'Assemblée nationale.

Stacie et sa femme, Myriam, respectivement 29 et 30 ans, se rappellent avoir voté pour François Hollande en 2012 dans l'espoir que soient votés le mariage et la PMA pour toutes. « Ça a aussi pesé très largement en faveur de Macron lors de la dernière élection

présidentielle », confie Stacie. Mais ces Auvergnates, en couple depuis six ans, sont amères aujourd'hui : « On est les laissées-pour-compte de ce quinquennat. »



Rassemblement pour demander la PMA pour tous et toutes près de l'Assemblée Nationale, le 21 février 2021 à Paris. © Fiora Garenzi / Hans Lucas via AFP

Promise depuis bientôt dix ans, l'ouverture de la PMA à toutes les femmes figurait en effet dans le programme de François Hollande en 2012, puis dans celui d'Emmanuel Macron en 2017. Alors que la fin du quinquennat approche à grands pas, la réforme devrait normalement être adoptée *in extremis* cet été, après avoir été vidée de sa substance à plusieurs reprises par le Sénat et alors que des amendements visant à l'ouvrir également aux personnes trans ont été rejetés.

Lasses d'attendre, de nombreuses femmes, célibataires ou en couple lesbien, ont dû modifier ou repousser leur projet de fonder une famille, quand elles n'ont pas été contraintes d'y renoncer.

« Ça fait des années qu'on nous fait des annonces et qu'à chaque examen du projet de loi, on se demande ce qui va sauter. Les promesses politiques, on ne les compte même plus, s'agace Marie. J'ai eu la chance de pouvoir avancer sans la loi, mais si je n'en avais pas les moyens, je deviendrais folle. » Quand elle avait 30 ans, cette Parisienne a commencé par une autoconservation de ses ovocytes en Espagne - prévue dans le projet de loi bioéthique, cette démarche reste pour l'instant interdite en France, sauf maladies graves. Après quelques années en couple avec une femme, Marie s'est retrouvée de nouveau célibataire. « J'espérais pouvoir être suivie par ma gynécologue en France pour un essai de PMA, mais elle a refusé, elle n'était pas à l'aise avec mon projet solo. » Souhaitant bénéficier d'un don « ouvert », avec accès aux origines, Marie s'est tournée vers le Danemark.

La première insémination a échoué. Estimant être mal suivie, elle a trouvé « *en catastrophe* » un gynécologue qui accepte de faire la seconde en France en se faisant expédier des gamètes depuis le Danemark. Une pratique illégale qui peut valoir aux médecins qui s'y risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende, selon l'article 511-24 du code pénal. Malgré la qualité de la prise en charge française, l'essai de mars dernier s'est soldé pour Marie par une grossesse extra-utérine et un profond sentiment de panique. « *J'ai 35 ans, ma réserve folliculaire est à deux. À mon âge, on appelle ça une grossesse tardive et on entre dans des phases où on n'a plus le temps* », s'alarme-t-elle.

« Vous serez trop âgée pour une PMA en France »

Du temps, Cécile* en a encore moins. Après cinq années en couple avec un homme et un projet d'enfant qui n'a pas abouti, elle s'est retrouvée de nouveau célibataire il y a cinq ans. « *À ce moment-là, tu te retrouves à faire des calculs à la con : j'ai 38 ans, il va me falloir encore plusieurs années pour rencontrer quelqu'un, et combien pour avoir un enfant ?* », confie-t-elle. Cécile réussit à trouver un médecin français acceptant de préserver ses ovocytes. Puis un ami se propose de donner son sperme, avant de se rétracter. Elle envisage alors la coparentalité avec un couple d'hommes. « *On s'entendait plutôt bien, mais j'étais quand même pressée par le temps et on a admis d'un commun accord que c'était un sacré engagement et que l'on n'avait pas vraiment le temps de mettre correctement les choses en place. J'ai donc fini par abandonner cette possibilité.* »

Elle trouve un gynécologue français qui réalise des inséminations avec des gamètes du Danemark : « *Mais quand j'ai vu le taux de réussite par rapport au coût, soit 1500 euros, je me suis dit que ça n'avait aucun sens* », met-elle en avant. Les professionnels de santé qui la suivent finissent par lui lancer : « *Ne comptez pas sur la loi bioéthique. Vous serez trop âgée pour bénéficier d'une PMA en France.* » Cécile avait 42 ans et le projet de loi ne prévoit pas de remboursement

au-delà de 43 ans. On lui annonce alors qu'il faut faire sortir ses ovocytes congelés de France si elle veut pouvoir les utiliser.

Elle invente une fausse résidence en Espagne, avec l'aide de sa mère qui vit sur place, et parvient à y faire expédier ses gamètes. Mais en mars dernier, son insémination sur place ne porte pas ses fruits. « *Ça a été très dur*, dit-elle, les larmes aux yeux. *Je ne peux pas m'empêcher de me dire que si mes ovocytes n'avaient pas été transportés et qu'ils avaient pu être décongelés en France, ça se serait mieux passé.* » Elle est sortie de ce processus habitée par une « *colère immense* » : « *Si ça avait été permis en France, j'aurais fait ma PMA plus tôt et ça aurait sans doute marché.* »

« On devient complètement parano »

Malgré leur jeune âge, Chloé et Charlotte, en couple depuis huit ans, n'ont pas voulu attendre que la PMA leur soit ouverte en France. Ces habitantes de la Loire de 26 et 27 ans ont pu faire trois inséminations grâce à un gynécologue français partenaire de la banque de sperme danoise Cryos. Mais Chloé a un syndrome des ovaires polykystiques (SOPK). « *Le dernier essai a eu lieu en février. J'ai eu droit à une hyperstimulation et malgré tout, ça n'a pas fonctionné* », rapporte la jeune femme.



Chloé et Charlotte. © DR

C'est après plusieurs essais artisanaux, effectués avec l'aide d'un ami, que Stacie s'est pour sa part rendu compte qu'elle était également atteinte d'une dystrophie ovarienne et d'endométriase. « *On a dû faire plus d'une trentaine d'essais sur trois ans, sans compter les traitements, les stimulations, les déclenchements... Ça a été compliqué à vivre* », relatent Myriam et Stacie. Cette dernière a été opérée de son endométriase par un spécialiste : « *Il m'a laissé un an pour tomber enceinte "naturellement", sinon*

il m'a dit qu'il faudrait envisager une fécondation in vitro (FIV). » Deux ans et demi se sont écoulés depuis et elle n'est pas revenue vers ce médecin à qui elle n'a jamais osé dire qu'elle cherchait à avoir cet enfant avec une femme.

« J'avais peur du jugement. Ne pas dire la vérité aux professionnels de santé, c'est pas facile. Ils nous demandent de faire des spermogrammes, ils posent des questions sur les rapports sexuels réguliers. On ne se sent pas à l'aise ni légitimes. On sait que notre famille n'a pas le droit à cette aide-là en France. »

Nombreuses sont les femmes lesbiennes et célibataires à comparer leur parcours de PMA aux avortements clandestins d'avant 1975. *« C'est comme dans l'ancien temps. Heureusement qu'on peut compter sur quelques gynécologues ouverts qui nous aident »,* relève Chloé.

« Quand je me suis fait opérer après ma grossesse extra-utérine, je me suis demandé si je devais dire la vérité ou pas. J'avais peur qu'on me ligature les trompes. On devient complètement parano car illégitime, encore plus en tant que lesbienne célibataire. À chaque nouveau médecin, c'est pile ou face », raconte pour sa part Marie.

« Contraste violent avec la prise en charge des hétéros »

Dans une France post-PMA pour toutes, Marie pourrait bénéficier d'un parcours en FIV. Mais nous en sommes encore bien loin : *« Le seul moment où j'ai fondu en larmes, c'est quand j'ai demandé au médecin : "Vous m'auriez fait passer en FIV si j'avais été en couple hétéro ?" Il m'a répondu : "Oui." Là, je me suis rendu compte que je n'aurais pas le suivi médical que je devrais avoir car je ne suis pas en*

couple avec un homme. On a beau s'être dit toute sa vie qu'il faudrait un jour que l'on traverse les frontières pour avoir un enfant, au moment où on le vit dans son corps, c'est comme une grande claque. Le contraste avec la prise en charge des hétéros est extrêmement violent. »

Voyage compris, Marie a déboursé 2000 euros par essai d'insémination au Danemark. Cécile en est à plus de 6000 euros de frais. Ayant dépensé toutes leurs économies, Charlotte et Chloé ont mis leur projet en pause : *« Nous attendons avec espoir que la PMA pour toutes soit votée, afin de nous permettre d'être mamans, gratuitement je l'espère, d'autant plus que j'ai des soucis de fertilité. Si ce n'est pas possible, je me lancerai dans une FIV à l'étranger, avec les économies que nous arriverons à faire. »*

Cécile Cester, présidente de l'association Les Enfants d'arc-en-ciel qui accompagne de nombreuses familles homoparentales, n'est pas très optimiste quant à la future application de la loi : *« Aux femmes qui me contactent, je dis qu'il faudra bien deux ans avant qu'elles puissent bénéficier d'un parcours en France. On leur a toujours conseillé d'aller à l'étranger et je continuerai de le leur conseiller si elles en ont la possibilité, même après l'adoption de la loi, tant la réalité du terrain risque d'être complexe. »*

Optimiste, Stacie a d'ores et déjà pris un rendez-vous pour octobre prochain avec un professeur qui réalise des FIV. *« J'ai l'espoir que la loi sera passée et que je pourrai le faire avec ma femme. Plus j'attends, plus l'endométriose revient. Le temps joue contre moi. »*

Boite noire

* Ces prénoms ont été modifiés à la demande des intéressées.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.